

Règlement du concours

Merci de prendre part à ce concours ! Bien évidemment, il y a toute une série de conditions à prendre en compte. Vous les retrouvez ci-dessous.

Le concours est organisé par Fnac Vanden Borre SA, dont le siège social est situé à Slesbroekstraat 101, 1600 Sint-Pieters-Leeuw.

ARTICLE 1

Vanden Borre se réserve le droit de modifier, de postposer ou d'annuler le concours (ou une partie) si les circonstances le réclament. Aucune faute d'impression, d'orthographe, de typographie ou autre ne peut être invoquée, ceci sous aucun prétexte et sans aucune obligation de Vanden Borre.

ARTICLE 2

Aucune correspondance (lettre, e-mail et/ou communication téléphonique) ne sera échangée à propos de ce règlement, de l'organisation ou du résultat du concours. Toutes les communications ou publications supplémentaires concernant le concours seront considérées comme point du présent règlement. Les décisions de Vanden Borre sont sans recours.

ARTICLE 3

Toute personne physique domiciliée en Belgique peut participer au concours, à l'exception des membres du personnel de Vanden Borre et des entreprises (y compris le personnel et les collaborateurs) qui sont impliquées dans le concours, et à l'exclusion des membres de leur famille (demeurant au même domicile). Au cas où un participant aurait moins de 18 ans au moment de sa participation, il doit obtenir l'accord explicite de ses parents et/ou de son tuteur et présenter cet accord si celui-ci est demandé par Vanden Borre.

ARTICLE 4

Les conditions exactes pour participer sont exposées dans la description du concours. Il n'existe aucune obligation d'achat pour participer au concours.

ARTICLE 5

Les réponses ou envois tardifs ne seront pas pris en considération.

ARTICLE 6

Les cadeaux gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre leur contre-valeur en espèces ou contre un autre gain. Le participant a un délai maximum de 2 mois pour récupérer son prix. A compter de la date de diffusion des gagnants. Passé ce délai, le participant n'aura plus droit à son prix.

ARTICLE 7

À moins que ce ne soit pas indiqué autrement dans la description du concours, chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. Si plusieurs réponses ou participations sont envoyées, Vanden Borre ne prendra en considération que la première participation qu'elle reçoit.

ARTICLE 8

Un prix au maximum est remis par adresse / domicile.

ARTICLE 9

En cas d'abus, mystification ou fraude, Vanden Borre se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) impliqué(s) de ce concours et/ou des autres concours organisés par Vanden Borre.

ARTICLE 10

Les données personnelles récoltées sont enregistrées dans les fichiers de Fnac Vanden Borre sa, Slesbroekstraat 101, 1600 Sint-Pieters-Leeuw.

Nous nous engageons à utiliser vos données exclusivement dans le cadre de la gestion du service après-vente et pour vous envoyer de l'information. Vous pouvez consulter et corriger vos données, ainsi que vous opposer à tout moment à l'utilisation de vos données pour vous envoyer de l'information. Il suffit d'en faire la demande par écrit à Fnac Vanden Borre sa, Slesbroekstraat 101, 1600 Sint-Pieters-Leeuw ou via email à privacy@vandenborre.be (loi du 8 décembre 1992).

ARTICLE 11

Par sa participation au concours, le participant accepte ce règlement entièrement et sans condition. Dans le cas où il s'agit d'un concours sur internet : par sa participation au concours, le participant accepte les limitations de l'internet, notamment les prestations techniques, le risque de ruptures et, plus généralement, les risques qui sont inhérents à chaque activité online. Vanden Borre rejette toute responsabilité dans ce cadre.